RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-21

Date de la convocation 26 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre et le trois avril

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents:

M. Frédéric GIRODET, Maire; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoints;

Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués;

Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux;

Absents excusés avec pouvoir:

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER. Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER. M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

Absents excusés sans pouvoir

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

Objet : Subvention spectacle de Noël - école Aux Quatre Vents de Malmont

Monsieur Le Maire indique que les 51 élèves de l'école "Aux Quatre Vents" de Malmont a participé à un spectacle de Noël.

AR Prefecture

043-214302051-20240403-24_04_21-DE Recu le 15/04/2024

Monsieur Le Maire propose:

- ✓ DE FIXER à 2,50€ par enfant l'aide allouée à l'école qui sera mandatée sur production d'un état nominatif des élèves, certifié du chef d'établissement. Soit 127,50€
- ✓ PRECISE que cette subvention sera mandatée sur l'article 6574 du budget communal sur l'exercice 2024.

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, APPROUVE la proposition de M. Le Maire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire, Frédéric GIRODET La secrétaire de séance M. David CHAUDIER

AR Prefecture

043-214302051-20240403-24_04_21-DE Reçu le 15/04/2024